

Président et vice-président—SuiteQuestions orales—*Suite*

- Doivent se limiter à la compétence du ministre concerné, 1994, 2375, 2797, 2902, 2994, 3778, 4439, 4871, 5013
- Exigeant des renseignements précis doivent être inscrites au *Feuilleton*, 479, 1186, 1813, 2566, 3378, 3416, 4809, 5069, 5173
- Grief plutôt qu'une telle question, 2372
- Ne doivent pas faire l'objet d'un débat, 1262, 1313-4, 1936, 1938, 2371, 4477, 5008, 5066
- Ne doivent pas porter sur les travaux et les activités d'un comité, 4378
- Ne doivent pas porter sur une cause en instance devant les tribunaux, 2711, 3288
- Ne doivent pas traiter de cas précis, 478, 696, 1264, 2566
- Portant sur des délibérations du cabinet, 722
- Portant sur un projet de loi présentement à l'étude, 482
- Posées par les secrétaires parlementaires, 2905, 4003
- Questions supplémentaires, 32, 133, 555, 1005, 1151, 1155, 1180, 1265, 1267, 1313, 1706, 1934, 2136, 2506, 2799, 2896, 2938, 3412, 3677, 3867, 3869, 4194, 4439, 4620, 4807, 5015, 5247, 5251
- Découlant d'une question à laquelle on n'a pas encore répondu, 3679
- Documents ne doivent pas être lus, 1154, 3226, 3500
- Doivent avoir un lien avec la question initiale, 2373, 3182, 3676, 3410, 4239
- Doivent être brèves, 1006, 2175, 3462, 3594, 3599, 3868-9, 4327, 4668, 5173
- Doivent être précises, 722, 1583, 3596, 4726
- Doivent se rattacher à la question initiale et s'adresser au même ministre, 3548, 3552-3, 3555, 4276
- Pertinence, décision incombant à la présidence, 2375, 3552, 3554, 3832
- Répétition de la question originale, 3464
- Relevant d'un gouvernement provincial, 5070
- Répétitions, 1706, 3417
- Réponses doivent être brèves, 1180, 3632, 4007, 4438-9, 5009, 5066, 5247
- Réponses doivent être pertinentes, 805, 4278
- Se rapportant aux travaux de la Chambre, 2995
- Une seule question à la fois, 4869
- Questions orales, période
- Durée, 724-5, 1146, 1464, 2799, 3322
- Évolution, 2720-1, 2800, 3832
- Politique, 318-9, 2800, 3832, 5309
- Temps de parole, répartition, 1261, 3834

Rappels au Règlement

- Débat plutôt qu'un rappel, 466, 603, 1796, 1942, 1977, 2475, 2481, 2948, 3059, 3198, 3204, 4761, 4788, 5047, 5263
- Déclaration plutôt qu'un rappel, 2244
- Découverte d'un objet ayant été laissé dans un tiroir de bureau d'un député, 2375
- Délibérations, télédiffusion, interruption, 287-9
- Député, expulsion d'une salle de réunion de journalistes, incident s'étant produit à l'extérieur de la Chambre, la présidence ne saurait en être tenue responsable, 529
- Divergence d'opinions plutôt qu'un rappel, 1155, 1732, 3723, 4179, 4570, 4593
- Grief plutôt qu'un rappel, 1235
- Impartialité de la présidence, 3186
- Interdiction lors d'un vote, 352
- Invocation, moment opportun, 354-5, 1714, 2091, 2823
- Invocation, motifs, 281

Président et vice-président—SuiteRappels au Règlement—*Suite*

- Invocation pour faire valoir un point de vue, 1716
- Invocation pour proposer une motion, irrecevable, 1050-1, 1108, 4484
- Invocation pour proposer un vote sur une motion, 3313
- Motion autorisant un comité à embaucher du personnel avec l'approbation du greffier de la Chambre, 3870
- Motion critiquant une décision de la Chambre, irrecevable, 1051-2
- Ne peuvent pas être invoqués au moment de la motion d'ajournement, 2273
- Non fondés, 4159
- Observations ou débat non permis lors de l'étude d'un projet de loi privé à toutes les étapes le même jour, 3010
- Préavis, 3419
- Propos d'un député relatifs à des consultations préalables à l'obtention du consentement unanime pour le dépôt de documents, question outrepassant la responsabilité de la présidence, 5221-2
- Question ayant déjà fait l'objet d'une décision de la présidence, 368-9, 1049-51, 3290
- Question ayant trait aux travaux de la Chambre, irrecevable, 3144
- Question constitutionnelle, irrecevable, 355
- Un seul à la fois, 4628
- Visiteurs dans les tribunes des députés, admission, présumé refus, 3554
- Séances, heures, prolongation, 1171, 1358-9, 3985
- Demande ne peut être faite en comité plénier, 5343
- Séances, suspension, 2219, 2532, 5286, 5344
- Lors d'un vote, consentement unanime, 4931, 4946
- Lors d'un vote, décision différée, 2251
- Sonnerie d'appel, durée, limitation et contrôle, suggestions, 2569-71
- Sonnerie d'appel, utilisation, 4943, 4945, 4849
- Télévision, projecteurs, intensité de lumière, diminution, 4952-3
- Travaux de la Chambre
- Ordre, respect, 1422
- Questions devant être réglées lors des réunions des leaders parlementaires, 20
- Questions ne doivent pas engager un débat, 2995, 5256
- Questions s'y rattachant, jour désigné, 3144, 3962-3
- Votes par appel nominal, enregistrement, 2642, 4938-40, 4943-4, 4952, 4957, 4964-6, 4970

Président suppléant. Voir plutôt Vice-président**Presse**

- Votes par appel nominal, modalités, 4919, 4926, 4932-3, 4935-40, 4945-50, 4957, 4960, 4964, 4966, 4968, 4974, 4981
- Conseils, création, 180, 3161, 3166
- Liberté, principe, 177, 179, 3161
- Voir aussi* Quotidiens, Loi—C-226

Presse, conseil consultatif, création, 180, 3161, 3164**Presse ethnique. Voir Multiculturalisme****Prestations de pensions, normes. Voir Pensions, prestations, normes****Prévisions budgétaires en général, comité**

- Chrétien, M., comparution, 3864-5, 3925-6, 3954, 3962-3, 4046, 4238
- Rapport, premier, 5287